



Collège Marcel Pagnol

La Principale

Emilie NEANT

Dossier suivi par

Chrystelle DACALOR

Secrétaire Générale d'EPL

T 02 37 46 57 67

F 02 37 46 10 35

ce.0280024z

@ac-orleans-tours.fr

28500 Vernouillet

## INFORMATION RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

=====

Le service de restauration scolaire relève de la compétence du Conseil départemental d'Eure et Loir. A ce titre, il arrête les tarifs, réévalués au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Il définit aussi le règlement de fonctionnement. Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il existe 2 régimes : Demi – pensionnaire au forfait

Demi – pensionnaire au ticket

L'inscription se fait pour l'année scolaire. Les changements de régime se font au plus tard 15 jours avant la fin de chaque trimestre auprès de la Secrétaire Générale sur demande écrite exclusivement.

A titre indicatif, les tarifs 2026 :

- le régime forfaitaire sur 140 jours annuels s'élève à 554,40 € comme suit
  - Janvier - mars : 170,28€
  - Avril - juillet : 166,32€
  - Septembre - décembre : 217,80€
- le repas du régime au ticket s'élève à 4,40 €

### ① Demi – pensionnaire au forfait :

Les avis des sommes à payer (ASAP) sont transmis au début de chaque trimestre par mail, via l'appliquetif OP@LE, à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Modalités de paiement :

- **Le paiement mensualisé par prélèvement automatique** (dans ce cas, remplir, dater, signer le mandat de prélèvement SEPA au dos de la fiche intendance et joindre le RIB correspondant). Dans le cas où vous auriez opté pour le prélèvement au titre de l'années scolaire 2025/2026, il n'est pas nécessaire de renouveler le mandat SAUF pour une nouvelle inscription (frère ou sœur) ou en cas de changement de coordonnées bancaires. L'échéancier, précisant les dates de prélèvement ainsi que les montants, figure sur l'ASAP. Le 1<sup>er</sup> prélèvement au titre du trimestre septembre décembre se fera début novembre 2026.
- **Le paiement par trimestre, à réception de la facture**, par virement bancaire ou en espèces.

### ② Demi – pensionnaire au ticket :

Les élèves externes peuvent prendre occasionnellement leur repas au self en créditant leur carte de self à l'avance en espèces auprès de la Secrétaire Générale ou via l'application My Turboself. **Aucun passage ne sera autorisé sans repas crédité.**

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent prendre rendez-vous avec la Secrétaire Générale dans les plus brefs délais.

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement de la demi-pension, vous pouvez vous adresser au service gestionnaire du collège.